RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00655
Numéro SIREN : 379 808 207
Nom ou dénomination : CHAUVIRE DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 4247

CHAUVIRE DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Le Logis Notre-Dame - LE FIEF SAUVIN – 49600 MONTREVAULT SUR EVRE
379 808 207 RCS ANGERS

COMPTES ANNUELS

30 SEPTEMBRE 2021

"Comptes certifiés exacts"

Monsieur Erwan BARON,
Le Gérant



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	20 670	9 839	10 831	4 815
	Autres immobilisations corporelles	275 207	174 376	100 831	47 954
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	4 169		4 169	4 107
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	300 045	184 215	115 830	56 877
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	169 645		169 645	59 676
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	416 333		416 333	315 149
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	360 796	39 201	321 595	210 083
	Autres créances	49 654		49 654	35 559
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	13 465		13 465	3 247
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 861		5 861	15 596
	Total III	1 015 754	39 201	976 553	639 309
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 315 799	223 417	1 092 383	696 185

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an 43 323

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2021 12	Exercice N-1 30/09/2020 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	100 000	100 000
	Report à nouveau	121 233	119 504
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	209 353	21 729
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	485 586	296 233
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	35 396	28 952
	Provisions pour charges		
	Total III	35 396	28 952
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	24 975	49 307
	Concours bancaires courants	202	37 551
	Emprunts et dettes financières diverses	1 246	1 230
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	45 227	33 509
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 051	113 892
	Dettes fiscales et sociales	265 700	134 290
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 220
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	571 401	371 000
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 092 383	696 185
	(1) Dont à moins d'un an	569 044	346 038

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 30/09/2021 dont le total est de 1 092 383 €uros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 209 353 €uros ont été établis selon les dispositions du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables (PCG art. 833-1, 833-2/1)

Les comptes sociaux de la SARL CHAUVIRE DIFFUSION sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Matériel industriel	5 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».
La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat net des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus et les frais accessoires.
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice en fonction de la convention collective nationale de production agricole et cuma, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 470		7 200
Matériel de transport	182 329		76 114
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 805		958
TOTAL	211 604		84 273
Autres titres immobilisés	4 107		62
TOTAL	4 107		62
TOTAL GENERAL	215 711		84 334

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 670	
Matériel de transport			258 444	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 763	
TOTAL			295 877	
Autres titres immobilisés			4 169	
TOTAL			4 169	
TOTAL GENERAL			300 045	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 655	1 184		9 839
Matériel de transport	134 375	24 171		158 546
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 805	26		15 831
TOTAL	158 835	25 380		184 215
TOTAL GENERAL	158 835	25 380		184 215

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 184				
Matériel de transport	24 171				
Matériel de bureau informatique mobilier	26				
TOTAL	25 380				
TOTAL GENERAL	25 380				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	28 952	35 396	28 952		35 396
TOTAL	28 952	35 396	28 952		35 396

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	30 350	10 842	1 990		39 201
TOTAL	30 350	10 842	1 990		39 201
TOTAL GENERAL	59 302	46 238	30 942		74 597
Dont dotations et reprises d'exploitation		46 238	30 942		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	43 323	0	43 323
Autres créances clients	317 473	317 473	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 675	28 675	
Divers état et autres collectivités publiques	9 995	9 995	
Débiteurs divers	10 683	10 683	
Charges constatées d'avance	5 861	5 861	
TOTAL	416 311	372 988	43 323

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	216	216		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	24 962	22 605	2 356	
Fournisseurs et comptes rattachés	234 051	234 051		
Personnel et comptes rattachés	104 380	104 380		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 560	53 560		
Impôts sur les bénéfices	95 182	95 182		
Taxe sur la valeur ajoutée	28	28		
Autres impôts taxes et assimilés	12 549	12 549		
Groupe et associés	1 246	1 246		
TOTAL	526 174	523 817	2 356	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 319			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions/parts sociales	20.0000	2 500			2 500

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 160
Total	13 160

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	216
Emprunts et dettes financières diverses	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 467
Dettes fiscales et sociales	119 051
Total	210 750

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 861
Total	5 861

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 962
Total	24 962

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		25 226
Intérêts sur emprunts	132	
Gage s/vehicule	25 094	
Total (1)		25 226

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux d'évolution des salaires : 2 %
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Taux de charges sociales : 37 %
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019

Age de départ à la retraite : 62 ans

CHAUVIRE DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Le Logis Notre-Dame - LE FIEF SAUVIN – 49600 MONTREVAULT SUR EVRE
379 808 207 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MARS 2022

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Constatant que le bénéfice distribuable se compose comme suit :

· Du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30-09-2021	209 352,53 €
· Du « report à nouveau » figurant au bilan 30-09-2021	121 233,40 €
Soit un bénéfice distribuable de	**330 585,93 €**

L'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

· A titre de dividende	75 000,00 €
· Au compte « report à nouveau »	255 585,93 €
Soit un total égal au bénéfice distribuable de	**330 585,93 €**

Le dividende unitaire brut par part sociale est ainsi fixé à 30 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social de la Société à compter de ce jour.

Il est précisé que les distributions effectuées au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises à un prélèvement à la source au titre des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles au prélèvement social) dont le montant s'élève à 17,2 % du montant brut du dividende.

Le cas échéant, le paiement effectué par la Société auprès des personnes concernées sera diminué à hauteur de ces prélèvements.

Par ailleurs, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander

à être dispensés de ce prélèvement. Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts, ces personnes formulent, sous leur responsabilité, leur demande de dispense au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus, en produisant, auprès de la Société, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus est inférieur aux montants susmentionnés.

Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

L'impôt sur le revenu est déterminé par application d'un taux forfaitaire de 12,8 % ou, sur option globale exercée dans la déclaration de revenus du contribuable, selon le barème progressif.

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif à l'IR, les revenus ainsi distribués seront éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au point 2° du point 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et qu'une fraction de la CSG portant sur ces revenus sera déductible.

La possibilité de pratiquer effectivement l'abattement susvisé est toutefois fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes.
Ainsi, à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2021, le compte « report à nouveau » sera porté de la somme de 121 233,40 euros à la somme de 255 585,93 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par part	Somme totale distribuée	Revenu éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)	Revenu non éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)
30/09/2020	8,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	-
30/09/2019	8,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	-
30/09/2018	3,20 €	8 000,00 €	8 000,00 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

* *
*

« Extrait certifié conforme au PV de l'AG ordinaire annuelle du 30 mars 2022 »

Monsieur Erwan BARON,
Le Gérant